

VAE
AAP

FORMATION
CONTINUE

Présentiel

Distanciel

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE FRANCE VAE

FINANCEMENT CPF - OPCO - ENTREPRISE - PERSONNEL

FORMACODE 44591



La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) permet d'obtenir un diplôme sans suivre de formation, comme :

- une certification professionnelle
- un titre professionnel
- un certificat de qualification professionnelle

Que ce soient vos expériences professionnelles, de bénévolat, ou sportives : tous les parcours sont pris en compte.

Le processus de validation des acquis est simplifié en 2023 avec France VAE, notamment pour dynamiser l'emploi dans les secteurs en tension. Le financement du parcours est également facilité, rassemblant différentes sources publiques et privées.

Public concerné :

UN DISPOSITIF ADAPTÉ À TOUTES LES EXPÉRIENCES

L'accompagnement vers la VAE est ouvert à toute personne qui justifie d'une expérience en rapport direct avec la certification visée.

SERVICE PUBLIC FRANCE VAE

Salariés du secteur privé, demandeurs d'emploi, aidants familiaux, bénévoles

Pré-requis :

Aucun pré-requis n'est exigé.

Objectifs pédagogiques :

- Obtenir, en totalité ou en partie, un diplôme, un titre ou un certificat de qualification professionnelle inscrit au Répertoire national des certifications professionnelles (RNCP)

Cette reconnaissance facilite l'évolution de carrière, l'accès à de nouvelles opportunités professionnelles, et contribue à l'épanouissement personnel.

Parcours pédagogique :

UN ACCOMPAGNEMENT EN 3 TEMPS

Orienté vers l'individualisation et la co-construction, le rôle de l'Architecte Accompagnateur de Parcours du CFC Jeanne d'Arc est de vous accompagner dans la réalisation de votre dossier de faisabilité. Le suivi méthodologique de votre parcours, l'élaboration du livret d'expériences, la gestion financière, le plan d'actions post jury si nécessaire et important pour l'étape de validation, votre passage devant un jury.

Cet accompagnement se fait en 3 temps :

1. Accompagnement à la rédaction du livret de faisabilité (livret de recevabilité)

L'étude des demandes de recevabilité se fait tout au long de l'année. Pour chaque projet, un Architecte Accompagnateur de Parcours (AAP) unique prend le temps de comprendre votre environnement et votre problématique afin d'y apporter une réponse personnalisée. Lors de cette première étape, basée sur l'exploration de votre parcours, il travaillera avec vous sur les points suivants :

- étude de la certification visée et faisabilité pédagogique de votre projet,
- sélection des expériences les plus pertinentes, analyse des activités et mise en valeur des compétences mobilisées...
- élaboration du dossier de faisabilité,
- recherche de prestataires si le candidat désire effectuer une formation complémentaire durant son parcours (le candidat retient celui de son choix) et recherche d'une structure d'accueil pour la période de mise en situation en milieu professionnel (PMSMP) le cas échéant,
- transmission du dossier de faisabilité au certificateur.





**FORMATION
CONTINUE**

Présentiel

Distanciel

2. Accompagnement à la constitution du livret d'expérience

À la suite de l'avis de recevabilité, le candidat dispose de 6 à 8 mois pour rédiger son dossier d'expérience qui sera présenté à un jury en fin de parcours. L'accompagnement réalisé par l'AAP du CFC Jeanne d'Arc lors de ce parcours comprend :

- l'accompagnement pour le dossier de financement : saisie de la demande de financement, recueil des justificatifs comptables, saisie de la facture finale, transmission des justificatifs...
- l'accompagnement méthodologique individuel et collectif : Sélection et tri des données, appui au choix des activités, aide à la rédaction et à la structuration, argumentation et mise en forme des écrits selon les exigences du référentiel de certification visée.
- le suivi de l'assiduité du candidat sur les différentes prestations de son parcours
- la mise en place d'ateliers collectifs sur des thématiques variées favorisant les échanges entre candidats
- la transmission au certificateur de la date prévisionnelle du dépôt du dossier d'expérience

Afin d'assurer le suivi de votre parcours, une feuille de route claire et opérationnelle vous est remise en début d'accompagnement.

3. Préparation à l'oral

La préparation à l'entretien avec le jury de certification nous permet de travailler ensemble sur les attitudes et comportements en situation d'entretien mais aussi sur le plan de présentation et l'argumentation des activités exposées dans le dossier d'expérience.

Des temps collectifs seront organisés pour expérimenter des mises en situation, en condition d'examen, et vous donner les clés pour réussir votre prestation orale.

Proposition de rendez-vous post jury en cas de validation partielle ou non validation.

Méthodes et modalités d'évaluation :

- Evaluation du dossier de présentation de la VAE par un jury certificateur
- Entretien avec ce même jury certificateur

Possibilité de viser la certification totale ou bien un ou plusieurs blocs de compétences.

Des possibilités de dispenses de blocs de compétences existent suivant votre diplôme initial.

Durée et rythme :

La durée moyenne d'un parcours VAE, avant le passage devant le jury, est de 6 à 8 mois et varie selon votre projet professionnel et votre situation personnelle.

Lors de ce parcours, le candidat peut choisir :

- la durée de son accompagnement individuel (30h maximum)
- la durée de son accompagnement collectif (20h maximum)
- une ou plusieurs actions de formation obligatoires et/ou complémentaires (selon ses besoins par rapport au référentiel du diplôme visé)
- une ou plusieurs immersions en entreprise afin de développer son expérience professionnelle

L'accompagnement peut être réalisé pendant ou hors temps de travail (à déterminer avec l'employeur).

Tarifs :

Avec **France VAE**, le coût de votre parcours est intégralement pris en charge, dans la limite des volumes d'heures alloués. De plus, vous bénéficiez du statut de « stagiaire de la formation professionnelle continue », ce qui vous octroie une rémunération ou une prise en charge de votre salaire (si le parcours VAE est réalisé pendant le temps de travail), une couverture accident du travail et maladie professionnelle.

CFC JEANNE D'ARC

SITE DE GAULLE - BAT LES TILLEULS

10, rue Général de Gaulle
76310 Sainte-Adresse

SITE COTY

1, place Germaine Coty
76620 Le Havre

Contact :

Corinne BACCUS
07 65 82 75 59 - 02 35 54 65 96
corinne.baccus@esja.fr

Alexia MERCY
02 35 54 65 93
alexia.mercy@esja.fr

Vous êtes en situation de handicap ? Contactez-nous !

Notre référente Handicap étudiera avec vous les modalités d'intégration et de formation.